

**LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU****MARDI 12 MAI 2020**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS  
Rudi Seghers, Directeur général adjoint  
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent  
Iris Van Laethem, responsable service social  
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:  
Excusé:

---

**LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE A 13H**

**En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales**

**A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE**

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 28/04/2020
2. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2020

**B. CENTRE DE SERVICES LOCAL ET SERVICES A DOMICILE**

3. Centre de services local et services à domicile – Activités du Centre de services local pour information, éditions spéciales du calendrier dans le cadre de la crise du coronavirus

**C. SERVICE SOCIAL**

4. Service social – Formations projetées pour l'automne – Offres de l'ASBL Open Context

Le Bureau permanent décide d'organiser un certain nombre de formations, à savoir une école des devoirs et un atelier de jeu à l'intention des groupes cibles vulnérables, une formation sur le thème de la vision d'avenir des jeunes, une formation à la recherche d'un emploi et une formation de base en informatique.

5. Service social – Notification des actions dans le cadre de la crise du coronavirus – Groupes cibles vulnérables

6. Service social – Notification de la reprise des activités du service social en date du 25/05/2020

7. Service social – Rôle de régisseur en matière d'économie sociale – Accord avec Haviland

#### **D. POLITIQUE ET ORGANISATION**

8. Politique et Organisation – Approbation de l'ordre du jour du Conseil du 27 mai 2020

9. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception

10. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement

11. Service social - Autre assistance

12. Service social - Droit à l'intégration sociale

13. Service social - Salaire vital équivalent

14. Service social - Initiative d'accueil local

15. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents

16. Service social - Emploi article 60§7

17. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition

18. Service social - Bureau de location sociale

19. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur Générale  
Audrey Monsieur



Le président - CPAS  
Armand Hermans



---

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration municipale le xx / xx / xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limburg Stirum 116 - 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter via le lien : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer> .